

PV n° 11 du 10 septembre 2024

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
le mercredi : 9 h 00 à 12 h 00**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DES ARBITRES

Le District du Lot organisera une Formation Initiale d'Arbitres (F.I.A), les 05,06 octobre 2024 (sur un weekend), samedi 12 & 26 octobre 2024 (uniquement le matin), à CAHORS au District du Lot de Football.

Toutefois, les personnes intéressées peuvent faire leur inscription sur le site de la LFO, rubrique Formations, cliquer sur « inscriptions FIA (arbitres).

Merci de bien vouloir également donner le nom des personnes inscrites par mail à :

secretariat@district-foot-lot.fff.fr et formation-arbitres.lotois@orange.fr



*“Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme,
c'est au football que je le dois”*

Albert Camus

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N° 1 - SAISON 2024/2025

Réunion plénière du jeudi 05 septembre 2024

Président	M. Robert NAVARRE
Présents	M. Bernard BATS, M. Dominique BRAS, M. Georges DA COSTA, M. Jean Michel FABRE, Mme. Marine GALTHIE, M. Patrick GOUSSET, M. Damien HUG, M. Dominique LOUIS, Mme. Cintia MOLINA, M. Armando VIDEIRA
Excusés	M. Quentin BRU, M. Nathan MAZEYRIE, M. Benjamin SORBET, Mme. Fanny VAYSSIERES

Mot du Président.

M. Robert NAVARRE président de la commission, débute la réunion en remerciant les membres de leur présence.

Le président de la CDA ainsi que les membres de notre commission adressent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Serge MARTIN qui nous a quitté.

Une pensée sous forme d'applaudissement sera observée en sa mémoire ce week-end sur tous les terrains du Lot.

Cette nouvelle mandature s'inscrit dans le respect, la philosophie du fonctionnement du district. Puis donne la parole à M. Bernard BATS Vice-Président du district du Lot.

Celui-ci évoque les démarches à faire suite à la disparition du président M. Serge MARTIN.

Ces dernières suivront la procédure qui est en vigueur lors d'une telle situation.

Le comité directeur se prononcera sur la nouvelle présidence, puis la présentera aux clubs lors de l'assemblée générale financière de décembre 2024.

C'est une découverte pour lui. Néanmoins un travail sur le fonctionnement est à faire, afin d'amener une réponse adaptée aux problématiques qui peuvent survenir suivant le contexte.

Présentation des membres de la CDA nouvelle mandature.

Après un tour de table où chacun se présente, la CDA pour cette nouvelle mandature et après validation par le Comité Directeur du District se composera ainsi :

- ✓ M. Robert NAVARRE, Président commission arbitres.
- ✓ M. Bernard BATS, Vice-Président du district du Lot.
- ✓ M. Dominique BRAS, Membre comité directeur, Président commission appel, arbitre
- ✓ M. Georges DA COSTA, Secrétaire, membre commission discipline, membre commission règlement et mutation de la LFO.
- ✓ M. Jean Michel FABRE, Membre comité directeur, Président commission jeunes et et représentant des éducateurs.
- ✓ Mme. Marine GALTHIE, Membre comité directeur, arbitre
- ✓ M. Patrick GOUSSET, membre commission discipline et statut arbitrage, arbitre
- ✓ M. Damien HUG, Membre comité directeur, FIA, arbitre
- ✓ M. Dominique LOUIS, membre commission appel, arbitre
- ✓ Mme. Cintia MOLINA, FIA, arbitre
- ✓ M. Armando VIDEIRA, FIA, arbitre
- ✓ M. Quentin BRU, représentant des clubs.

- ✓ M. Nathan MAZEYRIE, représentant jeune arbitre
- ✓ M. Benjamin SORBET, arbitre futsal
- ✓ Mme. Fanny VAYSSIERES, Membre comité directeur, responsable foot féminin.

PV de la réunion plénière du 17 juin 2024.

Le Procès-Verbal de la réunion du 17 juin 2024 est adopté sans modifications, à l'unanimité des membres présents ce jour-là.

Principes éthique et code de déontologie.

Il est présenté la charte des principes éthiques et code de déontologie pour les arbitres ainsi que pour les membres de la CDA.

Adoption de ces derniers, qui sera signé et daté par chaque personne évoluant dans ladite commission et l'arbitrage.

Point sur les effectifs.

Sur un potentiel de 61 arbitres (adultes et jeunes) district et ligue ... licences sont validées à ce jour. Pourtant comme la saison dernière, des rappels ont été fait sur les délais de transmission des dossiers de renouvellements devant être transmis à la Ligue pour traitement et validation.

On déplore que certains n'ont rien entrepris : ni demande de licence, ni dossier médical, ni questionnaire.

Encore des dossiers incomplets : dossier médical incomplet ou inexistant ou pas de questionnaire renvoyé.

La commission dans son ensemble, juge cette situation totalement anormale et ce malgré les rappels qui ont été faits.

61 demandes de licences, dont :

5 qui n'ont pas encore fait le renouvellement de licence.

Et 2 arrêts officiel.

Observateurs :

D1	M. Bernard BATS, M. Gilles CASSABOIS
D2	M. Robert NAVARRE, M. Ibrahima ROUSSO
D3 & D4	M. Patrick GOUSSET, M. Dominique LOUIS, Mme. Cintia MOLINA, M. Alain Trinqué

Concernant les tutorats, il sera demandé à d'autres arbitres de participer.

Parmi nos pairs :

1 réussite jeune arbitre en ligue.

12 arbitres en ligue et supérieur (1 en R1 F5).

Il est rappelé que lesdites demandes de licences doivent être formulées pour le 31 août, délai de rigueur.

Un rappel a été fait à certains sur le délai de rigueur.

D'autre part, un rappel de la réglementation s'impose en ce qui concerne l'année sabbatique accordée à un arbitre. De plus amples détails peuvent indiqués sur demande auprès du Président de la CDA

Agenda des formations 2024-2025.

M. Damien HUG ainsi que Mme. Cintia MOLINA, Mr Gilles CASSABOIS et M. Armando VIDEIRA représentants FIA propose une formation pour la saison 2024/2025.

Module : 05 et 06/10/2024

12/10/2024 (Formation FMI)

26/10/2024 (Test physique et questionnaire)

10 à 12 inscriptions probable (majorité de jeunes). Une information a été faite aux clubs.

Concernant la formation des observateurs, une réunion est prévue avant fin septembre 2024.

Rassemblement de début de saison.

L'organisation du rassemblement de rentrée est mise en place le Samedi 07 Septembre 2024 à 8 h 45 au Stade de Leyme.

La matinée sera consacrée aux tests physiques et théoriques. Ce dernier comporte un atelier basé sur la révision des "Lois du Jeu".

Questions diverses.

Le Règlement Intérieur de la CDA a été mis à jour et sera applicable à partir de cette nouvelle saison 2024-2025 après validation par le Comité Directeur.

Une proposition a été faite afin que les stagiaires puissent repartir avec le livre des lois du jeu.

Demande de drapeaux connectés sera faite auprès du comité directeur.

Faut-il refaire une formation aux arbitres assistants bénévoles. Celle-ci est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h45.

Le Secrétaire,



Georges DA COSTA

Le Président,



R. NAVARRE

INFORMATIONS GENERALES

Liste des ententes validées par le Comité de Direction du 2 août dernier :

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

LISTE DES ENTENTES

SAISON 2024/2025

Catégories	Club support	Club(s) en entente
Séniors Féminines	LALBENQUE/FONTANES	LACAPELLE FOOTBALL
Séniors Féminines	BIARS BRETENOUX	PUYBRUN

Les prochaines ententes déclarées dans Foot clubs ont été mises à l'ordre du jour du Comité de Direction du jeudi 12 septembre 2024.



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

REGLEMENT CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats et Coupes du District du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie hormis si une directive de la Fédération ou de la LFO le précise.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le **CARTON BLANC**.

Si c'est un membre de l'encadrement ou un remplaçant présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir un joueur de champ ou à défaut le capitaine de l'équipe concernée. Les personnes exclus temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera **EXCLU** du terrain ou du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement et un joueur de champ de son équipe sera exclu pour 10mn.

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 et rester sur le terrain. Un carton jaune peut être appliqué après un carton blanc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune = Le joueur reste sur le terrain

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc peut être appliqué après un carton jaune.

En pratique : 1 Carton Jaune + 1 Carton Blanc = Le joueur est exclu temporairement 10 mn. **PAS DE CARTON ROUGE**

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris.

Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre le délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

Au cas où la première période d'une rencontre se termine alors que l'exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{ème}

période. Si la rencontre se termine avec une exclusion temporaire en cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH A 11

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au District.

S'il arrive qu'une équipe reçoive consécutivement 4 Cartons Blancs ; le dernier joueur qui aura ce carton sortira pour 10 mn une fois qu'un de ses partenaire reprendra le jeu.

Au cas où une même équipe aurait 3 Joueurs exclus pour avoir reçu un carton rouge, l'arbitre ne pourra plus signifier un carton blanc, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du joueur concerné.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entrainer une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

FORMATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) :

A la suite de la demande de clubs lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2024, le District du Lot de Football envisage d'organiser une formation / remise à niveau sur la FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI).

Cette réunion pourrait être organisée si le nombre d'inscriptions est conséquent et il n'y a pas de limite dans le nombre d'inscriptions par club.

Important : le jour de la formation, chaque club devra être en possession de sa propre tablette.

Les clubs intéressés doivent s'inscrire auprès du secrétariat du District par mail :

secretariat@district-foot-lot.fff.fr



Renouvellement du dispositif « Pass Sport »

Rentrée sportive 2024-2025

En cette année olympique, la France a décidé de « faire du sport » une priorité pour l'ensemble de la population et en particulier les jeunes.

En 2023, grâce à l'action commune du gouvernement et du mouvement sportif, près d'1,38 million de jeunes ont bénéficié du « PassSport » pour accéder à une pratique dans l'une des 56 000 structures sportives participantes, dont une majorité de clubs de football.

Cette année, l'ouverture de ce dispositif a été anticipée : il a débuté le 1^{er} juin 2024 et se clôturera le 31 décembre 2024.

Cette année, **aucune démarche d'inscription n'est à effectuer pour bénéficier du « Pass Sport »**. Les jeunes éligibles à cette aide recevront directement leur QR code le 30 mai, et le 30 août 2024 pour les étudiants boursiers, par e-mail et/ou SMS.

Pour tout renseignement complémentaire :

[#EnModeSport : lancement de la campagne 2024/2025 du pass Sport | sports.gouv.fr](#)

COMMISSION DES JEUNES MASCULINS/FEMININS

REPORT JOURNEE DE RENTREE FEMININES :

La journée de rentrée des Féminines » initialement prévue le samedi 14 septembre 2024 **est REPORTEE au SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 sur les installations de Biars sur Cère.**

Rendez-vous des équipes à 13 h 30.

Cette journée est **obligatoire** pour tous les clubs qui auront engagé des équipes féminines pour toutes les catégories, saison 2024/2025.

La date des engagements des équipes féminines est prolongée jusqu'au 22 septembre 2024.

RAPPEL REUNION DE RENTREE JEUNES MASCULINS A LABASTIDE MURAT (salle du Causse, salle du rdc de la mairie) :

Samedi 14 septembre 2024 de 9 h à 12 h

Catégories U7, U9 et U11

Présence obligatoire d'au moins :

- Président du club
- Responsable(s) des catégories
- Responsable technique

Merci de bien vouloir inscrire les personnes présentes par retour de mail à : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

ENGAGEMENTS DATES LIMITES VIA FOOTCLUB :

***Jeunes féminines : repoussé jusqu'au 22 septembre 2024**

U8F-U9F foot à 5

U10F-U11F foot à 5

U12F-U13F foot à 8

U14F-U15F foot à 8

U16F-U17F-U18F foot à 8

***Jeunes masculins :**

U11 : jusqu'au 14 septembre 2024

U9 : jusqu'au 21 septembre 2024

U7 : jusqu'au 21 septembre 2024

COUPE D'OCCITANIE U17 :

La rencontre VRF/FCHQ – BIARS BRETENOUX non jouée le 7/09/2024 est reportée au SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 à 15 heures à Carennac.

CHAMPIONNAT U17 :

Le calendrier championnat U17 est diffusé dès ce jour dans FOOTCLUB et transmis aux clubs pour vérification.

MISE EN INACTIVITE :

Le club de LACAPELLE FOOTBALL s'est mis en inactivité concernant les catégories U19/U18 ; U17/U16 et U15/U14 pour la saison 2024/2025.

RENTREE DU FUTSAL U11 – RECTIFICATIF :

Vu, le faible nombre de réponses, la rentrée du Futsal (initialement prévue le 14 septembre) est repoussée au samedi 21 septembre 2024.

Aussi, les clubs ayant un gymnase ou une surface en dur disponible pour accueillir « **LA RENTREE DU FUTSAL U11** » le **samedi 21 septembre prochain** sont priés de le faire savoir par mail au secrétariat du District en indiquant :

- . l'horaire,
- . le lieu,
- . le nom/prénom du responsable du plateau ainsi que son numéro de téléphone,
- . le nombre d'équipes participantes pour leur club.

RENTREE DU FOOT U7 :

Date : le **samedi 28 septembre 2024**

Lieu : BIARS/BRETENOUX

Rendez-vous à 10 heures – Présence souhaitée de tous les clubs.

Compte rendu réunion d'information Compétitions Territoriales Au Siège du District le 4 septembre 2024 à 19 heures

Présents :

MM Bernard BATS ; Francis BATTE ; Jean Michel FABRE ; Damien HUG ; Robert NAVARRE ; Gilles BOSCUS (CTD Aveyron) ; Jean Marc ANSEMI ; Jérôme BOSCARI (Président District 82) ; Romaric ARNON (Conseiller Foot Animation Tarn et Garonne), Fabien VIDAL (CTD PPF Lot) ;

Clubs représentés : BIARS BRETENOUX ; VAL ROC ; GMPPFC ; CAHORS FC ; LACAPELLE FOOT ; PSV D'OLT ; CAHORS FOOT ; FIGEAC CAPDENAC QF ; HAUT CELE.

Ordre du jour : Cahier des charges phase Territoriale

Ouverture de séance :

M. Bernard Bats fait une présentation des invités suivi de la prise de parole de M. Jérôme BOSCARI, Président du District du Tarn et Garonne.

M. Gilles BOSCUS, CTD de l'Aveyron fait la genèse de la réflexion avec une description du cahier des charges par catégorie en commençant par les U13 jusqu'au U17.

Prise de parole de Fabien VIDAL, CTD du Lot qui évoque les problèmes de déplacements (nombre d'heures passées sur les routes), % nbre d'équipe du département en Ligue, le recensement de la Ligue pour effectuer des poules par zone géographique.

Echanges : questions/réponses avec les clubs puis présentation de l'architecture d'accession régionale. Enfin un partage des expériences entre les uns et les autres.

Avis des clubs : unanimité pour participer à ces compétitions territoriales si la situation se présente. Le projet sera présenté au prochain Comité Directeur du 12 septembre 2024 pour avis et validation.

Séance close à 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé.

Le vice-président,
B. BATS

TECHNIQUE :

Parcours de Performance Fédéral :

PPF FUTSAL U16/U17 :

Une journée de détection est programmée **le dimanche 29/09/2024 à Labastide Murat à partir de 9 h 30** (rdv). Fin à 12 heures.

Veuillez inscrire vos joueurs sur le document ci-après avant le 19/09/2024.

Les joueurs retenus intégreront le PPF régional avec la constitution d'une équipe pour les inter-ligues.

District du Lot de Football

Saison 2024-2025



Proposition de joueurs U16-U17
(nés en 2009 et 2008)

Club :

Détection Futsal le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 à partir de 10h à Labastide-Murat (Rdv à 9h30)-Fin à 12h

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Libéro (L), Ailier Gauche (AG), Ailier Droit (AD), Attaquant ou Pivot (P).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT avant le 19 septembre 2024

Nom et Signature

Parcours de Performance Fédéral :

PPF FUTSAL U15 :

Une journée de détection est programmée **le dimanche 29/09/2024 à Labastide Murat à partir de 13 h 30** (rdv). Fin à 16 heures.

Veillez inscrire vos joueurs sur le document ci-après avant le 19/09/2024.

Une équipe départementale sera constituée pour une journée interdistricts aux vacances de Toussaint, puis des joueurs seront retenus pour le parcours Régional menant jusqu'à des inter-ligues.

District du Lot de Football

Saison 2024-2025



Proposition de joueurs U15 (nés en 2010)

Club :

**Détection Futsal le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 à partir de 14h à LABASTIDE-MURAT
(Rdv à 13h30). Fin 16h.**

	Nom	Prénom	Né le	Adresse complète	Tél.	Pied Fort (Droit ou Gauche)	Poste 1	Poste 2
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Postes : Gardien (GB), Libéro (L), Ailier Gauche (AG), Ailier Droit (AD), Attaquant ou Pivot (P).

Inscrire les joueurs par ordre de valeur

RÉPONSE A DONNER AU DISTRICT **avant le 19 septembre 2024**

Nom et Signature

FORMATIONS :

Le District du Lot organisera des formations d'éducateur CFI (Certificats Fédéraux d'Initiateur/Initiatrice) :

CFI U6-U9 : les dimanches 29 septembre et 20 octobre 2024 à Pradines

CFI U10-U13 : les dimanches 22 septembre et 13 octobre 2024 à Labastide-Murat

CFI U14-U19 : les dimanches 9 et 30 mars 2025 à St Germain

CFI Seniors : les samedis 11 janvier et 1^{er} février 2025 Thégra

Programmation d'un AF FUTNET, le vendredi 30 août à Cahors au Stade PIERRE ILBERT à CAHORS

INTERVENANTS : Fabien OZUBKO (CTR-DAP) et Edgar MPOSA GONDA (réfèrent régional futnet).

Capsule de formation Futnet de 8h15 – 12h00 / 13h45 - 17h30.

Tournoi Futnet (Tennis ballon) de 18h30 à 20h30/21h (repas, grillade, moment de convivialité).

INSCRIPTION AU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL :

Lancé en 2014 par la FFF, le Programme éducatif fédéral (PEF) est un **outil pédagogique complet**, mis à la disposition des ligues, districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 (5 à 18 ans) aux règles du jeu et de vie. Il concerne 800 000 jeunes licencié(e)s et plus de 5 600 clubs l'utilisent déjà. Le PEF se compose de deux parties contenant des **Fiches Educatives** et des **Fiches Actions Terrain** relatives aux 6 thèmes abordés.

La base du Programme Educatif Fédéral, ce sont des fiches pédagogiques qui permettent aux dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, joueur(se)s et parents d'aborder 6 grands thèmes : **La Santé**, l'**Engagement Citoyen**, l'**Environnement**, le **Fair-Play**, les **Règles du Jeu** et **Arbitrage** et la **Culture Foot**. Chaque thème regroupe plusieurs fiches qui permettent aux jeunes licencié(e)s d'acquérir de nouvelles notions.

Jusqu'au 15 décembre 2024.



ENVOYER UNE ACTION

RECHERCHER

LE PEF

THÉMATIQUES

ROUE DU PEF

OUTILS

CONTACT

FAQ

ENGAGEZ-VOUS DANS LE PEF !

Comme les joueuses et les joueurs des Equipes de France, engagez vous dans le Programme Éducatif Fédéral !

COMMENT S'ENGAGER ?



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES

REPORT JOURNEE DE RENTREE FEMININES :

La journée de rentrée des Féminines » initialement prévue le samedi 14 septembre 2024 **est REPORTEE au SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 sur les installations de Biars sur Cère.**

Rendez-vous des équipes à 13 h 30.

Cette journée est **obligatoire** pour tous les clubs qui auront engagé des équipes féminines pour toutes les catégories, saison 2024/2025.

La date des engagements des équipes féminines est prolongée jusqu'au 22 septembre 2024.

Coupe Valette :

Les clubs intéressés pour organiser la Coupe Valette des Féminines Futsal le **dimanche 19 janvier 2025** sur la journée doivent contacter le District par mail : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

Les installations proposées devront comporter un gymnase **avec tribunes.**

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS MASCULINS

COUPE D'OCCITANIE :

L'équipe 1 du club de VAL ROC s'est qualifiée pour la Coupe de France le week-end des 14 et 15 septembre prochain.

Aussi, la Commission de Gestion des Compétitions, pour le bon déroulement de la Coupe d'Occitanie, se voit dans l'obligation d'avancer la rencontre au mercredi 11 septembre prochain ainsi que de l'inverser (le club de Cuzance ne disposant pas d'éclairage).

La rencontre citée en objet devient donc : **VAL ROC 1 – CUZANCE 1 à 20 heures à Martel, le MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024.**

RAPPEL LISTE DES RENCONTRES COUPE D'OCCITANIE :

Liste des rencontres, matchs tour de cadrage, **le 15 septembre 2024 à 15 h (sauf si précisé).** Les clubs qui souhaitent jouer en nocturne à 20 h doivent demander l'accord au club adverse via Foot clubs.

Exempts 1^{er} tour : BIARS BRETENOUX 1 (R1), CAHORS FC (R2), FIGEAC CAPDENAC QF (R2).

Match n°1 : ENT. CAZILLAC SARRAZAC 1 – ET.S. DE ST GERMAIN 1

Match n°2 : VAL ROC F.1 - C.L. CUZANCE 1 le 11/09/2024

Match n°3 : ENT. FONS FOURMAGNAC CAMBURAT1 - ENT. CAJARC CENEVIÈRES FOOT

Match n°4 : F.C. DU HAUT QUERCY 1 - FOOTBALL FORMATION MAUROUX

Liste des rencontres, matchs 2^{ème} tour, **le 29 septembre 2024 à 15 h.** Les clubs qui souhaitent jouer en nocturne à 20 h doivent demander l'accord au club adverse via Footclubs.

Exempt 2^{ème} tour : BIARS BRETENOUX 1 (R1).

ENTENTE MAYRINHAC SAINT CERÉ 1 - – ENT. CAZALS MONTCLERA 1

VAINQUEUR MATCH 1 – U.S. NOZACOISE 1

ENTENTE SOUILLAC LACHAPELLE GIGNAC 1 - HAUT CELE F.C. 1

F.C. BEGOUX ARCAMBAL 1 - CAUSSE LIMARGUE F.C.1

LA FORTUNIERE LABASTIDE MURAT 1 - PUYLEVEQUE PRAYSSAC F.C 1

U.S. PAYRIGNACOISE 1 - LACAPELLE FOOTBALL 1

F.C. DE GREALOU 1 - ELAN MARIVALOIS 1

A.S. MONTCABRIER 1 - CAHORS F.C.1

U.S. PUYBRUN TAURIAC 1 - FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C 1

VAINQUEUR MATCH 3 - U.S. 3C CATUS 1

VAINQUEUR MATCH 4 - U.S. ST PAUL DE LOUBRESSAC 1

F. C. CAUSSE SUD 46 1 - VAINQUEUR MATCH 2

F.C. LALBENQUE 1 - A.S. LIVERNON 1

PRADINES ST VINCENT DOUELLE MERCUES OLT 1 - ENT. SEGALA F.1

LICENCES VETERANS :

Il est rappelé à tous les clubs qui organisent des matchs en soirée ou le weekend à destination des « vétérans » que **TOUS LES JOUEURS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE LICENCIÉS FFF AFIN DE PARTICIPER AUX RENCONTRES.**

DECLARATION MATCHS AMICAUX :

La Ligue de Football d'Occitanie et le District du Lot de Football vous rappellent l'importance cruciale de déclarer vos matchs amicaux en remplissant le document prévu à cet effet. Cette démarche n'est pas seulement une formalité administrative, mais une obligation réglementaire qui assure la bonne organisation et le suivi de toutes les rencontres.

Pour déclarer un match amical, veuillez remplir sur notre site le document spécifique.

Rappel de l'article 177 des Règlements Généraux de la FFF

Nous vous rappelons également que, conformément à l'article 177 des règlements généraux de la Fédération Française de Football, cette demande doit être transmise au **minimum 10 jours avant la date prévue du match**. Ce délai est essentiel pour permettre une gestion efficace et assurer que toutes les parties prenantes soient informées en temps voulu.